

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2026

1. Informations

2. Impositions communales

Règlement-taxe sur les carrières et sablières – exercice 2026

Il est proposé de voter la taxe directe de répartition sur les carrières et sablières au montant de 1.637.119,37 euros.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Police administrative

Règlement Général de Police – modifications.

Une modification du code pénal entrera en vigueur le 08 avril 2026. Celle-ci consiste en un changement de numéro d'article et en une suppression d'autres articles au niveau du code pénal. Pour le RGP, ça entraîne un changement au niveau du chapitre 10 sur les infractions mixtes avec un changement d'articles visés et la suppression des articles 255 (les destructions de clôtures) et 257 (Les bruits et tapages nocturnes) du RGP actuel.

Les infractions reprises aux articles 255 et 257 vont devenir des infractions administratives pures sous les articles 115 et 130 à partir du 08 avril prochain.

Modification de la section 1.1 du chapitre 8 sur la braderie pour inclure la place du Préau dans les voiries concernées, à la demande de la Police.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Marchés publics

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à la centrale des marchés pour l'achat, la location et le leasing d'infrastructures ICT (matériel et logiciels) et services connexes.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Voirie

Antoing - création de voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par la SA TRADECO pour la construction d'un ensemble de maisons et d'appartements à la rue de la Pêcherie à Antoing, l'accord du Conseil Communal concernant la remise de voirie est sollicité.

Elle concerne :

- La reprise des abords de la première phase (immeubles à appartements) ;
- La reprise des abords de la deuxième phase (projet faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme) ;

- La reprise du parking de la Pêcherie (régularisation d'une situation de fait) ;
- La régularisation de tracés le long du chemin de Halage.

Cette cession a le double avantage de pouvoir faire bénéficier l'entière de la population des abords aménagés (notamment vers le Chemin de halage) et d'en conserver le contrôle.

L'enquête publique n'a suscité aucune remarque en matière de voiries.

Les avis sollicités n'émettent aucune observation en ce qui concerne les voiries.

Il est donc proposé :

- D'approuver le projet de création de voirie communale via la cession à titre gratuit à la Commune, quitte et libre de toute charge pour elle, des abords aménagés et parking tels que repris sur le plan dressé par Mr Durot, daté du 29/10/2025.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Chemins et sentiers communaux

Vente des assiettes des chemins/sentiers supprimés dans le cadre du développement de la carrière Holcim Belgique à Bruyelle et Calonne

Vu la décision du Conseil communal du 19 juin 2025 qui a décidé de vendre à la firme Holcim Belgique les assiettes du sentier n° 21, chemin n° 3, et la partie agricole du Chemin des Anglais à Bruyelle et Calonne au prix de 31.690,13 euros, et de réclamer une indemnité de tréfonds d'un montant de 125.974,42 euros à la Firme Holcim Belgique pour la suppression de la partie agricole du Chemin des Anglais à Calonne ;

Considérant le projet d'acte de vente référence n°57003/2220/1 rédigé par le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons ;

Considérant que l'inscription d'office aux hypothèques n'a pas d'intérêt dans le cadre de ce dossier ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord :

- Sur l'acte de vente référence n°57003/2220/1 rédigé par le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons.
- L'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale est dispensée de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente concerné.
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Patrimoine communal

Bail commercial pour la reprise de l'établissement situé place Bara, 17 à Antoing

Il est proposé de marquer accord sur le projet de convention dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Le preneur est tenu d’exploiter les lieux donnés en location conformément à leur destination, à savoir : à usage de restaurant, traiteur et chambres d’hôtes.
- Les lieux loués se composent :
 - Au sous-sol : des réserves, des WC et de la cave ;
 - Au rez-de-chaussée : du bar et d’une cuisine comprenant un évier, un frigo et un lave-vaisselle ;
 - Au 1^{er} étage : du restaurant, de la cuisine, du vestiaire et des W.C. ;
 - Au 2^e étage : des 4 chambres ;
- Le bail est consenti pour une durée de 9 ans prenant cours le 01/04/2026 pour finir de plein droit le 31/03/2035.
- Le loyer mensuel est fixé à 953,49 euros (montant du dernier loyer versé en 2024).
- Il sera indexé chaque année à la date anniversaire de l’entrée en vigueur du bail.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Développement rural

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport 2025 de l’Opération de Développement rural.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Circulation

a) Règlement général de police – mesures de circulation et de stationnement rue de l’Orphaverie à Antoing

La Police préconise les mesures suivantes :

- Le stationnement est organisé en totalité sur le trottoir, du côté impair, le long des n°5 à 1 (dans le respect du maintien d’un cheminement piéton d’au moins 1.50 mètres, du côté extérieur de la voie publique).

La mesure est matérialisée par les marques au sol appropriées.

- Une zone d’évitement striée de 1 mètres de largeur est établie du côté pair, le long des n°56 à 60.

La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques, de couleur blanche, prévues à l’article 77.4 de l’A.R. du 1^{er} décembre 1975.

b) Règlement général de police – mesures de stationnement placette Chantry à Antoing

La Police préconise les mesures suivantes :

- A son débouché sur la rue des Hortensias, la circulation est canalisée par un îlot tel que figuré au croquis.

c) Règlement général de police – mesures de stationnement rue de la Baille d’Orée à Antoing

La Police préconise les mesures suivantes :

Rue de la Baille d’Orée :

- Abrogation de l'interdiction de stationner existante du côté pair entre le n° 3 de Clos du Bailli et le n°16.
- Entre les rues Neuves et de Péronnes :
- Abrogation de l'interdiction de stationner, existante du côté impair.
 - Interdiction du stationnement du côté pair.

d) Règlement général de police – création d'un emplacement de stationnement PMR - rue Neuve à Antoing

La Police préconise les mesures suivantes suite à la demande de Madame BARTHELEMY Florence :

- Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de la rue Neuve le long du n° 31. Cet emplacement sera accessible à toutes les personnes titulaires d'une carte PMR.

Agents traitants : Camille QUINTARD/Hélène MESSIEN

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Cultes

Fabrique d'église Protestante Une de Belgique Rongy-Taintignies – compte 2025

Le Conseil communal est invité à approuver le compte 2025 présenté par la Fabrique d'Eglise de EPUB Rongy – Taintignies avec un boni de 12.345,89 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

11. Demande de subsides

Octroi d'un subside exceptionnel au Tennis Club Pays Blanc.

Le Tennis Club Pays Blanc informe la Ville qu'il devra prochainement faire face à deux dépenses importantes qu'il n'est pas en mesure d'assumer sans mettre en péril sa trésorerie :

- Une facture exceptionnelle de régularisation d'eau consécutive à une nouvelle fuite.
Malgré plusieurs démarches entreprises auprès de la SWDE afin d'obtenir une annulation ou un allègement, aucune suite favorable n'a été réservée à sa demande ;
- La réfection du terrain C est indispensable afin de permettre l'organisation des interclubs et de garantir le bon déroulement des compétitions, et dont le devis estimatif s'élève à 2.500,00 € ;

Il est proposé au Conseil communal d'accorder au Tennis Club Pays Blanc une intervention financière exceptionnelle d'un montant total de 6.686,39 €, à savoir 4.186,39 € pour la prise en charge de la facture de régularisation d'eau et 2.500,00 € pour la réfection du troisième terrain.

Agent traitant : Romy CORDIVANI

Politique responsable : Gauthier DUDANT

12. Sport

Désignation du Mérite Sportif 2025

Le Conseil communal remettra un chèque de 800€ au mérite sportif 2025 attribué à LIETART Arthur (jet ski à bras) et un prix d'encouragement (chèque de 400 €) à JEHASSE Robin (course à pied). Le mérite sportif pour une institution pour personnes en situation de handicap (chèque de 800€) revient à Jean-Philippe LOISELET (tennis de table).

Agent traitant : Lucas DESMET

Politique responsable : Céleste TISTON

13. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

La gestion des dépôts sauvages sur notre commune et le rôle de notre agent constatateur.

« La gestion des dépôts sauvages sur notre commune et le rôle de notre agent constatateur »

Vu que :

- Nous avons actuellement un règlement général de police de 242 pages,
- Nous constatons un nombre très limité d'amendes administratives,
- Nous remarquons une augmentation des dépôts sauvages dans l'entité,
- Les mégots, les déjections, les sacs poubelles, l'entretien des trottoirs et bien d'autres choses laissent à désirer,
- Nous investissons régulièrement dans des caméras de surveillance,
- Il y a une fiche projet numéro 44 dans le PST,
- Des sites clés sont connus mais ne sont quasiment pas sous surveillance (ma collègue Eloise vous l'exposera par la suite)

- Nous avons formé un agent constatateur, qui s'occupe (selon l'organigramme de la ville) de l'environnement, l'énergie, le site internet et agent constatateur pour 38h semaine,

Nous avons la définition des fonctions de cet agent :

L'agent constatateur est un employé communal chargé de veiller au respect de la propreté, de la sécurité et de la tranquillité publiques en luttant contre les incivilités. Il exerce un rôle préventif et répressif (constat d'infractions via procès-verbal) en matière d'environnement, de stationnement, de voirie et de règlement général de police.

Missions principales :

- ***Propreté et environnement*** : Dépôts clandestins, déjections canines, brûlage de déchets, sacs poubelles non conformes.
- ***Sécurité et voirie*** : Stationnement gênant (trottoirs, RM.R.), haies débordantes, entretien des trottoirs.
- ***Infractions*** : Rédaction de procès-verbaux transmis au fonctionnaire sanctionnateur pour des amendes administratives (SAC)

Profil et compétences :

- ***Formation*** : Une formation spécifique (env. 40h) est obligatoire, couvrant la législation SAC, la gestion de conflits et les procédures de constatation.
- ***Compétences*** : Connaissance des règlements locaux, impartialité, capacité de dialogue et de gestion de conflits.
- ***Accès*** : Généralement, un certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou supérieur (CESS) est requis.

Les agents constatateurs travaillent en collaboration avec les services de police et les services techniques communaux pour améliorer le cadre de vie.

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Comment fonctionne cet agent, le profil type décrit ci-dessus est-il le même pour notre commune ?
- Y a-t-il un cadre de travail mis en place avec le collège et cet agent ou avec le DG et l'agent ?
- Qui décide avec lui de la pertinence des constatations à effectuer ? Quelle est la ligne de conduite ? Quelles sont les priorités ?
- Quel est le curseur communal sur le répressif et le préventif ?
- Le collège connaît-il la proportion de répression et de prévention ?
- Tous les citoyens ont-ils droit à la prévention avant la répression ?
- Est-il seul à décider des suites à accorder à une infraction ?
- Qui détermine l'horaire de cet agent ?
- L'agent travaille-t-il les week-ends ?
- La répartition de son horaire est-elle logique par rapport aux missions de terrain ? Seul, est-ce vraiment logique avec toutes ces missions ?

Par rapport aux sites connus, voici aussi d'autres questions :

- Comment priorisez-vous les différents sites ?
- La pose d'affiches le long de la route de Maubray, le long du pont du TGV, le long du site de St Druon avec la phrase attention caméras, cela ne rime pas à grand-chose et surtout, cela ne fait pas sérieux ! Avez-vous pensé à d'autres options ?
- Les bulles à verre qui débordent, les nasses à canettes qui sont envahies par des personnes qui viennent vider leurs sacs bleus. Où sont les contrôles ?
- Les points d'apports volontaires qui sont souillés et on en passe, Où sont également les contrôles ? »

14. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Fabien VERSCHEURE pour le groupe GO

La taxe sur les logements inoccupés, taxe votée à l'unanimité de ce conseil communal en son temps.

« Concerne : la taxe sur les logements inoccupés, taxe votée à l'unanimité de ce conseil communal en son temps.

Dans les PVs des collèges, on peut lire que des demandes d'exonération de la taxe sur les logements inoccupés sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Certaines sont acceptées, d'autres, refusées.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Combien de logements sont actuellement inoccupés sur l'entité d'Antoing.
- Est-ce-que tous ces logements ont fait l'objet de l'ouverture d'un dossier avec demande d'acquiescement de la taxe,
- Combien de dossiers d'exonération ont été introduits par les personnes redevables et combien ont été acceptés.
- Quels sont par ailleurs les critères pour se voir accorder l'exonération de la taxe.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses ».

15. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par la Conseillère communale Emilie FARINEAU pour le groupe GO

Permis de détention d'un animal : état des lieux à Antoing.

« Permis de détention d'un animal : état des lieux à Antoing »

Attendu que :

- Depuis l'entrée en vigueur, en Wallonie, du permis de détention d'un animal (il s'agit plus précisément d'un extrait du fichier central de la délinquance environnementale), chaque citoyen détient ce permis de manière automatique, sauf en cas de retrait par décision judiciaire ou administrative à la suite de faits de maltraitance ou d'infractions liées au bien-être animal.
- Ce dispositif vise à responsabiliser les détenteurs d'animaux et à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Il prévoit notamment que les personnes condamnées pour des faits de maltraitance puissent se voir retirer, temporairement ou définitivement, le droit de détenir un animal.
- Dans ce contexte, et vu que le salon du bien-être animal sera bientôt organisé par la Ville d'Antoing, il apparaît utile de faire le point sur l'application concrète de cette législation au niveau communal et sur les moyens mis en œuvre pour garantir son respect.

Je prie le Collège de répondre aux questions suivantes :

1. Pourriez-vous rappeler la procédure pour obtenir une copie de son permis de détention d'un animal (prix, validité, usage) ?
2. Depuis l'instauration du permis de détention, combien de demandes ont été enregistrées par l'administration communale ?
3. Combien de permis a-t-on refusés sur le territoire d'Antoing en raison d'une condamnation ou d'une interdiction de détention ?
4. La commune a-t-elle été informée de retraits de permis prononcés concernant des citoyens domiciliés à Antoing ?
5. Comment s'organise la collaboration entre la commune, la police locale et les services régionaux compétents en matière de bien-être animal ?
6. Des contrôles spécifiques ont-ils déjà été réalisés sur le territoire communal depuis l'entrée en vigueur du dispositif ?
7. Une communication a-t-elle été faite à destination des citoyens afin de les informer de leurs droits et obligations en matière de permis de détention ?
8. La commune dispose-t-elle de statistiques concernant les signalements pour maltraitance animale ces dernières années, et observe-t-on une évolution depuis la mise en place du permis ?
9. Quels sont les moyens mobilisés par la commune pour assurer le suivi de cette matière ?

L'objectif de ce point est d'assurer la transparence sur l'application d'un dispositif important pour le bien-être animal et d'informer correctement les citoyens d'Antoing sur leurs droits et obligations ».

16. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

CPAS – actualité.

« CPAS – actualité »

Vu les récentes décisions prises par le gouvernement fédéral concernant le droit aux allocations de chômage ;

Vu notamment la décision de la réduction de la perception des allocations de chômage complet à une durée maximale de 24 mois ;

Vu l'entrée en vigueur de cette réforme au 01/01/2026 (première vague);

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Combien de personnes ont été exclues du chômage au niveau de la commune d'Antoing ?
- Quel est le nombre de personnes qui se sont présentées au CPAS ?
- Combien de demandes de R.I.S ont été introduites ?
- Quelle est la répartition entre les statuts de chef de famille, personne-isolée, cohabitant ?
- Quel est le nombre de dossiers ayant débouché sur l'octroi d'un R.I.S. ?
- Le S.P.P. Intégration Sociale de la R.W. indique que 34,5 % des chômeurs exclus se sont tournés vers les CPAS et ont obtenu l'octroi d'un R.I.S.
Qu'en est-il de cette proportion à Antoing ?
- Quel est l'impact budgétaire pour les finances du C.P.A.S. ?
Disposez-vous de chiffres concernant l'intervention promise par l'état fédéral ?
- Quel est l'impact pour le personnel du C.P.A.S. en termes de charge de travail et d'accompagnement ?
La charge de travail supplémentaire au vu de cette réforme peut-elle être assurée par le personnel actuellement en exercice ?
Dans la négative, quelles mesures comptez-vous prendre ?
- Quels moyens d'action ont été mis en œuvre afin de faciliter la réinsertion, formation etc. pour ce public ?
- Quel est le nombre de contrats « article 60 » actuellement conclus ?
- Avez-vous pris les contacts utiles avec le secteur privé en vue d'établir des conventions « article 61 » ?
Combien d'entreprises ont été contactées ? Combien ont répondu positivement, des accords formels ont-ils été pris ? »

17. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Frais de réception/repas.

« Frais de réception / repas »

- Le collège est amené à engager plusieurs fois par mois des dépenses dans le cadre de repas de travail
- Le collège a décidé dernièrement de prendre en charge des frais de réception dans le cadre d'événements organisés par des structures non communales

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les démarches à effectuer pour qu'une association puisse bénéficier d'une prise en charge de frais de réception ?
- Sur quelle base le collège accorde-t-il ce type d'aide ?

Province
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
TOURNAI

LE
MONTING

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal
de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

SEANCE du 26 mars 2026

PRESENTS: Présents : Dudant Gauthier, Président;
MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory,
HIROUX Muriel, échevins ;
VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle,
VIVIER Jean-Bernard, VERSCHEURE Fabien, COURTOIS
Grégory, FARINEAU Emilie, HELLIN Eloise, MARTIN Pascale,
LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent,
DEGREMONT Alexis, BONNET Steven, Marc SOENENS,
conseillers ;
DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : frais de repas

Attendu que :

L'administration communale est amenée à prendre en charge régulièrement des frais de bouche dans le cadre des activités du collège.

En conséquence, le conseil communal décide :

A dater du 01/04/2026 :

Le collège devra préciser par le biais d'un formulaire type joint aux pièces comptables, les noms, prénoms et fonctions des personnes présentes à ces repas de travail ainsi que l'objectif poursuivi.

Le collège devra privilégier des restaurants / brasseries actifs sur le territoire communal et, en cas de fermeture des dits restaurants, ils se tournera vers un établissement d'une commune avoisinant sur le territoire belge.

Adopté par XXX, voix contre XXX voix »

18. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Célébration des mariages par des conseillers communaux.

« Célébration des mariages par des conseillers communaux »

- Dans de nombreuses communes de Wallonie, il arrive qu'à la demande de futurs époux, des conseillers communaux, par délégation de l'officier de l'état civil, célèbrent des mariages
- A Antoing, le collège a toujours montré une forte réticence. Il a même récemment refusé une demande.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la réglementation à ce propos ?
- Quelles sont les démarches à effectuer par les futurs époux / le conseiller communal concernés en cas de nouvelle demande ? »

19. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

La préparation de la saison touristique au Grand Large à Péronnes.

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Considérant que :

- Cette interpellation est portée chaque année à la sortie de l'hiver ;
- Le retour des beaux jours incite déjà les promeneurs à fréquenter le site ;
- La Ville s'est inscrite dans une réflexion touristique à long terme ;
- Le Master Plan du Grand Large a été élaboré il y a un certain temps, bien que son actualité soit aujourd'hui incertaine ;
- La Ville a investi dans des terrains et a communiqué sur divers projets futurs.

Nous demandons au Collège de répondre aux questions suivantes :

1. **Stratégie saisonnière** : Une stratégie spécifique a-t-elle été mise en place pour le lancement de la saison ?
2. **Entretien des biefs** : Le calendrier de curage, en collaboration avec la commune de Péruwelz et le SPW, est-il établi ?
3. **Aménagements routiers** : Le SPW a-t-il été contacté concernant la réflexion sur la rue du Canal ?
4. **Signalisation** : Des améliorations sont-elles prévues là où elle fait défaut (ex: carrefour face à l'Auberge du Lac) ?

5. **Mobilité et stationnement :**

1. Quelle stratégie est prévue avec la police locale pour lutter contre le stationnement sauvage ?
2. Où en est la construction du parking pour mobil-homes et du parking Chapelle ?

6. **Événementiel :** Un calendrier des événements de la saison a-t-il été arrêté ?

7. **Infrastructures sanitaires :** La proposition du groupe GO concernant l'installation de toilettes mobiles pour l'été a-t-elle été étudiée ?

8. **Promotion touristique :** Où en est le renouvellement annuel des cartes de l'Office du Tourisme avec QR code ?

9. **Prévention :** Une campagne de sensibilisation sur le règlement du site (ce qui est autorisé ou non) est-elle envisagée ?

10. **Sécurité :** Une réflexion a-t-elle été menée sur les zones dangereuses entre l'écluse et les bureaux du SPW ?

11. **Loisirs :** Le projet d'installation de petits espaces de jeux ou de parcours de santé est-il toujours à l'étude ?

12. **Master Plan :** Ce plan reste-t-il le fil conducteur de la majorité, ou les récentes faillites aux abords du Grand Large ont-elles suspendu son exécution ? »

En résumé :

Au vu de nos demandes répétées ces dernières années, nous sollicitons un bilan complet : ce qui a été réalisé, ce qui est en cours et ce qu'il reste à accomplir. **L'objectif est d'assurer une gestion cohérente de ce pôle touristique tout en préservant la quiétude des riverains.**

20. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Amélioration de la qualité du réseau de télécommunications sur l'ensemble de l'entité d'Antoing.

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le groupe « GO » est régulièrement sollicité par des habitants qui déplorent la faiblesse du signal. Si des zones rurales sont touchées, le **centre d'Antoing** n'est pas épargné, avec des difficultés de réception persistantes dans certains quartiers résidentiels et commerçants.

Nous pensons particulièrement aux secteurs suivants :

- **Antoing-centre :** Où des zones d'ombre subsistent malgré la densité de population.

- **Péronnes** : Notamment aux abords du Grand Large et des infrastructures sportives.
- **Maubray, Bruyelle, Calonne et Fontenoy** : Où la qualité du signal mobile (4G/5G) est souvent insuffisante à l'intérieur des habitations.

Au nom du groupe GO, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il connaissance des zones précises où le réseau fait défaut dans le centre et les villages ?
2. Des contacts ont-ils été pris avec les opérateurs (Proximus, Orange, ...) ou avec l'IBPT pour signaler ces carences ?
3. La Ville peut-elle nous informer sur d'éventuels projets d'implantation ou de renforcement d'antennes relais sur l'entité ?
4. Existe-t-il un plan de déploiement de la fibre optique pour garantir une connexion fixe stable là où le réseau mobile est défaillant ? Ou alors le déploiement de la fibre est-il déjà trop faible sur l'entité ?

En conclusion :

Nous sommes conscients que la Ville ne dispose pas de tous les leviers face aux opérateurs privés. Toutefois, nous pensons qu'une action concertée et une communication officielle auprès des instances de régulation permettraient d'accélérer la modernisation de nos infrastructures. Nous espérons que le Collège partagera cette volonté d'offrir à chaque Antoinien une connectivité fiable et de qualité.

Je vous remercie pour votre écoute et votre réponse ».

21. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Gestion bâtiment les Remparts.

Gestion bâtiment les remparts

- Dès 2011, le conseil communal avait décidé la mise en vente du bâtiment
- En 2013, on évoquait un prix de vente d'un montant de 300.000 euros
- Le 25/04/2019, le conseil communal décidait la vente au prix de 235.000 euros suite à l'offre de M. J-F C.
Cette vente n'aura jamais lieu
- Le 25/02/2021, suite au dépôt d'une nouvelle offre, le conseil communal décidait la vente au prix de 260.000 euros. Cette vente n'aboutira jamais.
- Depuis lors, diverses personnes ont alors exploité le bâtiment par le biais d'une location

- Décembre 2024, le dernier locataire en date annonçait la fin de son activité. Le bâtiment est inoccupé depuis et sans affectation précise
- Le 19/06/2025, le conseil communal décidait à nouveau la mise en vente au prix de 310.000 euros
- On apprend aujourd'hui qu'un nouveau bail va être conclu

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Depuis 2020 et pour chaque année depuis lors, quelles ont été les recettes perçues pour ce bâtiment
- Depuis 2020 et pour chaque année depuis lors, quelles ont été les dépenses engagées pour ce bâtiment. Merci de scinder les montants de la manière suivante :
 - Intervention dans la copropriété
 - Charge cadastrale
 - Assurances
 - Maintenance
 - Frais de notaire / huissier ...
 - Autres frais

22. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

23. Questions orales